

ETRECHY

ET LES FIEFS ENVIRONNANTS

I

LE BOURG ET SON PRIEURÉ

Ainsi que pour la plupart des anciennes localités, on ne connaît pas l'origine reculée de l'ancien bourg d'Étréchy près d'Étampes.

Remonte-t-il à l'époque de l'âge de pierre? La découverte en ce lieu et aux environs de quelques instruments en pierre taillée et polie ne sont pas une preuve suffisante.

On ne peut non plus affirmer son existence à l'époque gallo-romaine ou à l'époque franque, malgré la découverte de quelques monnaies romaines et d'une petite monnaie d'or au type d'Anastase, frappée par un monétaire mérovingien et trouvée il y a peu d'années au fond d'un puisard.

L'Itinéraire d'Antonin et les Tables de Peutinger n'indiquent pas Étréchy sur le passage de la voie romaine de Lutèce à *Genabum*, et donnent seulement le nom de *Salioclitā* comme lieu d'étape entre ces deux villes; mais, selon toute apparence, elle passait par Étréchy, dont le nom même rappelle la position sur cette route (1). Remarquons en outre qu'il était à la rencontre de la voie romaine et de l'ancien chemin du Gâtinais se dirigeant sur Chartres, comme nous le verrons par la suite.

En l'absence de preuves sérieuses, bornons là nos conjectures et constatons que ce bourg est très ancien et qu'il y a des preuves certaines de son existence sous le règne de Philippe I^{er}.

Autrefois Estrechi, Estrechy et Estréchy-le-Larron; en latin *Stripiniacum*, *Stripaniacum*, *Attichiacum*, *Estrechiacum*, *Estrechiacum*, *Estorchiacum*.

Situé dans la Beauce gâtinaise et dans le Hurepoix, ce bourg était de la coutume, du bailliage et du doyenné d'Étampes, et

(1) Dutilleux. *Les anciennes routes de S. et O.* — 1881 in-8.

par suite du diocèse de Sens ; enfin, il appartenait à la fois à l'Orléanais et à la généralité de Paris (1).

Nous ne confondrons pas cette localité avec deux autres du même nom qui en sont assez éloignées et qui sont situées l'une dans le Berry et l'autre dans la Champagne.

L'Église d'Étréchy est dédiée à Saint-Etienne et remonte à la fin du XI^e siècle.

Elle se compose d'une nef, d'un transept et de deux bas-côtés. Le clocher est une tour carrée assez élégante située au centre de l'église. Elle est percée de huit fenêtres ogivales à abat-son, dans le style du XII^e siècle. Ces fenêtres, accouplées deux à deux sur chacune des faces, ainsi que la forme de la toiture font de ce clocher un diminutif de celui de St-Basile d'Etampes.

A l'intérieur, on remarque plusieurs grandes et belles fenêtres ogivales et sur les parois latérales des murs des bas-côtés, des restes apparents d'anciens tombeaux arqués : il y en a encore neuf à gauche qui sont assez bien conservés, mais on n'en découvre plus que trois à droite, les autres ayant à peu près disparu. Enfin, sur le sol et servant de dalles, se voient quelques pierres tombales assez anciennes, si on en juge par le peu qui reste des inscriptions. Ces pierres proviennent sans doute de l'ancien cimetière qui, comme c'était autrefois l'usage, était contigu à l'édifice.

Cette église dépendait du prieuré de St-Étienne d'Étréchy, de l'ordre de saint Benoît, bâti sur des terres données à l'abbaye de St-Germer de Flex en Beauvaisis, par un gentilhomme nommé Anselme ou Anseau, qui fut touché des vertus et de la sainteté des religieux de cette abbaye de bénédictins.

L'église d'Étréchy leur fut également donnée par Anseau et par Haymon qui en avaient chacun la moitié. Elle existait donc avant la donation qui remonte, selon toute apparence, à la fin du XI^e siècle et qui posait cette condition qu'un certain nombre de moines quitteraient leur abbaye pour fonder une succursale à Étréchy, où s'établirait en effet une colonie de religieux.

L'ancien fief, qui existe encore, longe le mur septentrional de l'église et comprenait autrefois un corps-de-logis et une grange dans laquelle on déposait les dîmes.

(1) Expilly. *Dict. géog.* — 1763. in-fol.

Anseau fit peu de temps après à l'abbaye naissante une nouvelle donation, car il lui abandonna « les héritages et les biens qu'il avait au village de Morigny... » (1).

Mais le séjour des moines à Étréchy fut de courte durée et ils allèrent s'installer à Morigny, invités, dit la chronique, par la beauté et la fertilité du lieu. Ils mirent aussitôt la main à l'œuvre et en peu de temps, aidés de la charité des habitants d'Étampes et des environs, ils bâtirent une église et un monastère capable de contenir un nombre considérable de religieux.

« — O toi qui lis ceci, dit le chroniqueur du couvent, admire et loue la constance de nos prédécesseurs. Apprends comment ils surent par bien des fatigues et bien des labeurs se fixer dans ces lieux, et bâtir, des aumônes du pauvre, tous ces édifices qui frappent tes regards. Nul roi, nul comte, aucun puissant seigneur ne les a élevés (2) ».

Mais, nous ne voulons pas écrire l'histoire de la célèbre abbaye de Bénédictins. Qu'il nous suffise de constater qu'elle a eu son origine à Étréchy vers la fin du règne de Philippe I^{er} et que ce prince fait mention de l'abbaye de Morigny dans plusieurs actes au commencement du XII^e siècle.

Le plus ancien est un acte approuvé par ce roi en l'année 1102, contenant bail, moyennant vingt sols de rente annuelle, d'une métairie située à Maisons-en-Beauce, par les religieuses de l'abbaye de Saint-Eloi de Paris, à l'abbaye de Morigny représentée par l'abbé Regnault, 1^{er} abbé (3).

La date de 1106, donnée dans plusieurs ouvrages, comme année de la fondation, est donc tout à fait erronée. Cette date est celle de la donation à l'abbaye de Morigny de l'église collégiale de St-Martin d'Étampes et de ses prébendes.

L'établissement religieux d'Étréchy fut conservé comme prieuré, et quelques bénédictins continuèrent d'y résider sous l'autorité d'un prieur claustral. Mais l'abbaye de Morigny exerçait sur le prieuré, qui lui était subordonné, des droits de juridiction, de redevance et de mense conventuelle ; réservant aussi les droits de

(1) D. Fleureau. *Antiq. d'Étampes*, 1683, in-4^o, pp. 474, 497.

(2) De Montrond. *Essai historique sur Étampes*, 1836, in-8. Tome 1. p. 99. Interprétation du liv. 2 de la Chronique de Morigny.

(3) D. Fleureau, p. 498.

nomination non seulement au priorat, mais encore à la cure de St-Étienne.

D'après une charte datée de l'année 1120, le roi Louis-le-Gros prend sous sa protection et sauvegarde plusieurs terres, villages et églises des environs d'Étampes, notamment « le village de Morigny avec tous les droits appartenant à l'abbaye, ses métairies, le village de Bonvilliers... l'Église d'Étréchy, la dîme et tout ce qui en dépend, avec cent soixante hostes ou habitans qui doivent censive .. (1) ».

Vers l'année 1140, Thevin, 5^e abbé de Morigny, fit embellir et agrandir les cours du prieuré d'Étréchy.

Quelques années plus tard, il y eut des contestations entre l'abbaye de Morigny et un nommé Guillaume, du bourg d'Étréchy, qui prétendait avoir des droits sur la justice et la prévôté d'Étréchy, mais le roi jugea lui-même le différend et Landry, 7^e abbé de Morigny, ayant apporté des preuves de ses droits, Guillaume fut débouté de sa demande par des lettres patentes datées du Palais d'Étampes, en l'année 1158.

En 1161, Hugues de Toucy, archevêque de Sens, confirma à l'abbaye de Morigny la possession de l'église d'Étréchy (2).

En l'an 1200, Pierre de Corbeil, archevêque de Sens, pour mettre un terme aux contestations qui avaient lieu entre l'abbaye de Morigny et le curé d'Étréchy, fit un règlement sur leurs droits respectifs concernant les émoluments accordés au curé et au prieur d'Étréchy, pour les messes et offices religieux, droits payés en seigle, vin et argent.

En 1232, Robert II, 13^e abbé de Morigny, fit faire un règlement en 11 articles pour la bonne administration de son abbaye. L'article 7 dit « qu'il unit au prieuré d'Étréchy la dîme du même lieu en échange de la terre de Parey ».

C'est pendant que Robert II était abbé de Morigny que Guillaume Menier, bailli et châtelain d'Étampes, fit à l'abbaye de Morigny deux donations : l'une de janvier 1230, d'un clos de vigne appelé le Clos Camel, situé à Fourchainville, près Villeconin, à condition de distribuer le vin en provenant pendant l'avent et le carême de chaque année dans le réfectoire des religieux ; l'autre, de

(1) D. Fleureau, p. 494.

(2) D. Fleureau, pp. 512, 514 et 517.

l'année 1232, de tout droit qu'il avait sur une métairie de Boinville près Châlo-St-Mard, à condition également que le revenu en provenant serait employé à la nourriture des religieux pendant l'avent et le carême (1).

Guillaume Menier était un personnage éminent, très considéré à la cour de Philippe-Auguste, car, d'après des actes de ce roi, on voit qu'il l'a choisi plusieurs fois comme arbitre avec frère Aimard, trésorier du Temple ou Guérin, évêque de Senlis, pour régler des différends entre des seigneurs et des hauts dignitaires de son temps.

Il est qualifié de châtelain d'Étampes en 1207 (2), de bailli du roi en 1219 et 1221 (3) et de châtelain et bailli d'Étampes de 1230 à 1232 (4).

Or, la matrice en bronze du sceau de Guillaume Menier fut trouvée à Étréchy en 1832. C'est au cours de travaux pratiqués sur l'ancien cimetière contigu à l'église, pour la construction d'une école communale, que l'on découvrit un ossuaire ; et, parmi les ossements, on rencontra le dit sceau. D'après les recherches consciencieuses de M. le Dr Duhamel, l'ossuaire provenait de sépultures existant dans l'intérieur de l'église et qui auraient été violées sous la Terreur.

L'ancien bailli avait-il une résidence à Étréchy, auquel cas il aurait eu son tombeau dans l'église du lieu, car sa famille semble être des environs ? Cela est possible, ou bien, le sceau aurait-il été confié à l'abbaye de Morigny, qui avait des fiefs à Étréchy, ainsi que le conjecture M. Dramard (5) ? C'est ce que nous ne pouvons établir. N'est-il pas plus probable que Guillaume Menier, bienfaiteur de l'abbaye de Morigny et du prieuré d'Étréchy, aura tenu à reposer près de ceux dont il avait voulu s'assurer, par ses libéralités, les prières et la reconnaissance ; et c'est là, du

(1) D. Fleureau, pp. 520, 527 et 526.

(2) D. Fleureau, p. 597.

(3) Delisle. *Actes de Philippe-Aug.* 1856, in-8.

(4) *Chronique de Morigny* et D. Fleureau, p. 526.

(5) *Bull. du comité des travaux hist. et scientif.* 1882, p. 70. Dans ce bulletin et dans une feuille locale M. Dramard dit que le sceau en bronze a été découvert en 1866 par un maçon occupé à réparer un mur de soutènement, au sud-ouest de l'église ; notre compatriote a sans doute été induit en erreur, car M. Duhamel, qui habite la localité, doit avoir des données plus précises.

reste, un usage constant dans l'histoire des fondations pieuses ? Cet objet très intéressant et en très bon état est conservé aujourd'hui au musée d'Etampes.

Ajoutons qu'un autre sceau analogue, mais en cire et plus petit, est appendu à une charte de l'année 1211 conservée aux Archives nationales (1).

Au mois de juillet 1243 (2), nous voyons Guillaume I^{er}, 15^e abbé de Morigny, obliger par lettres données sous ses sceaux, le nommé Anseau, prieur d'Étréchy, de payer tous les ans à l'abbaye de Morigny 20 sols parisis de rente pour la nourriture des frères le jour anniversaire de la mort de Guyard Papillon. Le prieuré avait reçu de l'abbaye une vigne qui avait été achetée avec la somme léguée par Papillon pour la fondation de son anniversaire (3).

Nous avons vu plus haut que les émoluments dus au prieur d'Étréchy étaient payés en vin, au commencement du XIII^e siècle; cela prouve qu'il y avait des vignes à Étréchy à cette époque.

Elles étaient même nombreuses encore au XVI^e siècle, car dans des manuscrits du temps, il est souvent question du « *vignol* » ou *vignoble* d'Étréchy. En 1573, Noël Blossier était vigneron dans ce lieu (4).

En 1740, d'après une statistique officielle, il y avait encore 140 arpents de vigne produisant 420 muids de vin, année moyenne (5).

En 1789, il en restait encore une certaine quantité ainsi que le constatent les cahiers de doléances de Vaucelas et Chauffour (6).

Adam Allaire était prieur-curé d'Étréchy en 1370, d'après un sceau conservé aux archives de Seine-et-Oise (7).

Dans une transaction du 26 mars 1391 entre Louis d'Évreux,

(1) Douet d'Arcq. — *Collection de sceaux*.

(2) D'après D. Fleureau, il faut lire juin 1240 (p. 531), mais d'après les termes de la charte citée par M. Menault (*Morigny et son abbaye*, p. 129) c'est plutôt juillet 1243 qu'il faudrait lire.

(3) D. Fleureau, p. 531.

(4) *Arch. de Seine-et-Oise*. E — 4475, E — 4376.

(5) *Mém. manuscrit de la généralité de Paris en 1740* de l'intendant Hérault.

(6) M. Legrand et L. Marquis. *Le bailliage d'Etampes aux Etats généraux. Les cahiers des paroisses* pp. 225 et 268.

(7) Henri Stein. *Quelques sceaux inédits du Gâtinais. Ann. de la Soc. hist. du Gât.*, 1885, p. 270.

comte d'Étampes et Guillaume III, 24^e abbé de Morigny, au sujet des droits de justice, on voit que le seigneur Louis d'Évreux « délaisse et abandonne aux religieux de Morigny et à leurs successeurs toute la justice et juridiction qu'il avait et pouvait avoir en toute la ville, paroisse et terroir, et en tous les fiefs et voiries de la dite ville d'Estrechy ; sauf audit M. le comte, comme souverain, la voyrie de la grande rue de la dite ville, et toute justice haute, moyenne et basse en plusieurs fiefs et censives tenues par gentilhommes en la dite ville et terroir, qui en rien ne sont tenus ni mouvans des dits religieux, en fief et en censive... Auront les dits religieux, à toujours, toute justice haute, moyenne et basse en et sur tous leurs fiefs de la dite ville et paroisse et territoire d'Estrechy... (1) ».

L'abbé Guillaume III aurait donc obtenu par cette transaction des avantages pour les droits de l'abbaye dans la paroisse d'Étréchy, sans compter d'autres droits de justice dans d'autres villages de Beauce et dans « la Foire d'Estampes, qui dure chacun an depuis le samedi après l'Ascension, soleil couchant, jusqu'à la veille de la Pentecoste, soleil couchant, et de tous les droits, profits et émolumens d'icelle foire... (2) ».

En 1856, on découvrit dans l'église d'Étréchy, une matrice de sceau en bronze qui paraît être celui de Guillaume III, abbé de Morigny.

D'après le savant rapport de M. le docteur Duhamel, inséré vingt ans après dans une feuille locale, l'abbé Rames, curé d'Étréchy, en faisant pratiquer des fouilles dans un vaste caveau situé au-dessous de l'abside, fit mettre à découvert des squelettes mêlés à des gravois. Dans les déblais, qui furent transportés au dehors, un enfant ramassa le sceau en question qui est d'une belle conservation ; nous en donnons plus loin la reproduction.

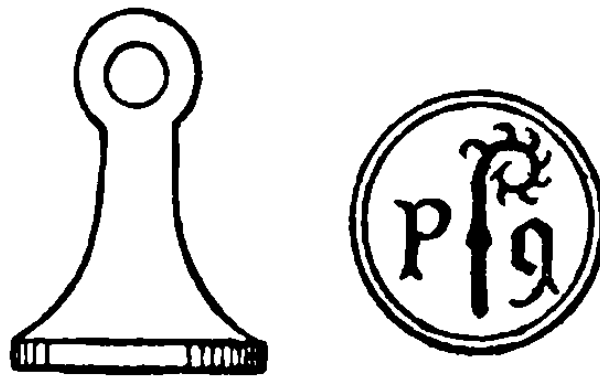
Il a 20 millimètres de diamètre et 2 millimètres d'épaisseur. Il porte dans le champ, entre les majuscules P et G, une crosse abbatiale ornementée. Il est monté sur un manchon aplati, long de 28 millimètres et percé d'une ouverture à son extrémité (3).

(1) D. Fleureau, p. 541.

(2) D. Fleureau, p. 541.

(3) Ce sceau fait aujourd'hui partie des collections de notre collègue, M. M. Legrand, d'Étampes, auquel nous en devons la bienveillante communication. Nous sommes

Le style des lettres et la forme de la crose font remonter le sceau à la fin du XIV^e siècle. Les initiales P G peuvent signifier *Pater Guillelmus*, et c'est alors à Guillaume III, qui succéda à Jean de Jausigny en 1373 et mourut vers 1398, qu'on devrait l'attribuer, d'autant plus que cet abbé a été enterré ailleurs qu'à Morigny, son nom ne figurant pas dans la liste des tombes qui se voyaient encore dans l'abbaye en 1683 (1).



Enfin, on remarque sur les murs latéraux dans chacun des bas-côtés de l'église, des restes assez importants de pilastres et d'arcades formant saillie, qui indiquent certainement d'anciens tombeaux arqués ou Enfeux. C'est là que reposaient, selon toute apparence, les anciens prieurs et curés d'Étréchy; peut-être aussi l'abbé Guillaume III et quelques autres abbés de Morigny.

L'hypothèse ainsi formulée ne serait pas trop hardie.

Dom Fleureau nous apprend que le territoire d'Étréchy appartenait à plusieurs seigneurs à la fin du XVII^e siècle.

Une partie relevait de Jean de Bauchar (ou Bochart), seigneur de Champigny, qui y exerçait justice haute, moyenne et basse, en titre de prévôté sur ses sujets. Un de ses ancêtres, Jean de Bochart, 2^me du nom, possédait Champigny dès le XV^e siècle, par suite de son mariage avec Jeanne Simon, nièce de Jean Simon de Champigny, évêque de Paris, qui lui donna cette terre (2). Trois ou quatre maisons étaient de la censive et justice du sieur Mérault, seigneur de Villeconin. Enfin, le roi avait censives sur toutes les maisons de la Grande-rue, de part et d'autre, depuis celle des Trois-Rois, jus-

heureux d'ajouter qu'il nous a aidé de ses conseils judicieux, nous communiquant beaucoup de renseignements précieux et de notes intéressantes utilisées au cours de ce travail.

(1) D. Fleureau, p. 556.

(2) Moréri. *Dict. historiq.*, art. Bochart.

qu'à la porte de Paris, et le prévôt d'Étampes y avait juridiction (1).

D'après ceci, le bourg était fortifié et entouré, sinon de murailles flanquées de tours, au moins de fossés plus ou moins profonds.

Le 21 mai 1573, Jean d'Orléans, seigneur de Bastardes, reçut l'hommage de Jacques d'Étampes de Valençay pour une dîme appelée « la dixme de bled d'Étréchy, mouvante du lieu seigneurial de Rere (2) ».

En 1700, le revenu du prieuré d'Étréchy était de 400 livres et l'abbé Nouet, docteur en Sorbonne, en était titulaire (3).

En 1740, la Prévôté d'Étréchy relevait du marquis de Talaru.

Il y avait à cette époque sur ce territoire 166 arpents de prés et 266 arpents de bois (4).

De 1713 à 1760 on sait qu'il y eut en France de grandes dissensions religieuses par suite de la publication de la célèbre Bulle *Unigenitus* du pape Clément XI (5).

Dès l'année 1717, dans un acte pardevant notaire, 23 prêtres d'Étampes et des environs font appel de la Bulle, et dans le nombre nous voyons l'abbé Navet, curé d'Étréchy (6).

La publication d'un nouveau catéchisme par l'archevêque de Sens ne calma pas les esprits, car 76 curés du diocèse de Sens signèrent des mémoires et des remontrances au sujet de la Bulle et de ce nouveau catéchisme. Nous n'entrerons pas dans le détail des troubles qui eurent lieu dans notre contrée notamment à la Ferté-Alais et chez les religieuses de la Congrégation à Étampes; disons seulement qu'à cette époque, suivant une lettre d'un Récollet à l'archevêque de Sens du 5 août 1735, une assemblée aurait été tenue à Étréchy et présidée par un des plus célèbres docteurs parmi les appelants (7).

(1) D. Fleureau, p. 48.

(2) D'Hozier, *Armorial de France*, Reg. 3, 2^e partie. Art. Orléans, p. 61. Le lieu de Rere dont il est ici question, est sans doute le même que Parey dont nous avons parlé précédemment à la date de 1232.

(3) De Boislisle. Mém. cité. p. 50.

(4) Mém. ms. cité.

(5) *Nouvelles ecclésiastiques*. Années 1731 et suiv.

(6) *Lettre de M.M. les doyens, chanoines... d'Étampes et du district à Mgr le cardinal de Noailles*, par Voizot, doyen de Ste Croix, 1717.

(7) *Nouv. eccl.* Année 1738, p. 167.

En 1755, la cure d'Étréchy valait 900 livres par an à son titulaire l'abbé Cassin et le revenu du prieuré était de 300 livres (1).

La maison prieurale, avec basse-cour, jardin et dépendances, fut vendue comme bien national en 1791 et adjugée le 23 mars au nommé Choiseau, moyennant 7225 livres (2).

Nous donnons ci-dessous quelques chiffres pour la population du bourg :

En 1709 — 136 feux (3).

En 1740 — 177 feux, 537 habitants au-dessus de 8 ans, 90 chevaux, 128 vaches, 275 moutons et 5 pourceaux (4).

En 1778 — 165 feux et 420 communicants (5).

En 1789 — 182 feux, d'après l'État des paroisses... qui ont envoyé des députés à l'assemblée des Trois États du 9 mars (6).

En 1810 — 969 habitants.

En 1832 — 1.040 —

En 1862 — 1.201 —

En 1880 — 1.256 —

En 1895 — 1.406 — (7)

On voit que la population a sensiblement augmenté dans ces derniers temps et surtout depuis la construction de charmantes villas auprès de la station du chemin de fer.

II

LA MALADRERIE S^r NICOLAS D'ÉTRÉCHY

Dès le XII^e siècle il y avait à Étréchy un hôpital ou une maladrerie dédiée à St Nicolas. En l'année 1173, un accord eut lieu entre Haimery, 8^e abbé de Morigny et le maître de l'hôpital d'Étréchy, pour une terre dépendant de l'abbaye de Morigny qui avait été donnée à cet établissement hospitalier (8).

(1) Hernandez, *Descr. de la généralité de Paris*, 1759, in-8.

(2) Arch. de Seine-et-Oise.

(3) Saugrain. *Dénombr. du royaume*. 1709, in-12.

(4) Mém. ms. cité.

(5) *Almanach de Sens pour 1778*. Avant la révolution, la population de Vaucelas est comprise en dehors de celle de la paroisse.

(6) M. Legrand et L. Marquis. — *Les Trois États du bailliage d'Etampes en 1789*, pp. 5 et 6.

(7) *Annuaire de Seine-et-Oise*.

(8) D. Fleureau, p. 518.

Lors de la rédaction de la coutume d'Étampes, le 20 septembre 1556, on voit comparaître en la salle du Séjour pour « l'État de l'Église » :

« Messire François Merault, Maistre et Administrateur de la Maladrerie Saint Nicolas d'Estrechy... Le curé d'Estrechy, représenté par Messire Jean Houdon, son vicaire, assisté de Soreau son Procureur... » (1)

C'est probablement dans cet hôpital qu'étaient soignés les blessés et les malades lors du passage des gens de guerre à Étréchy. Sans doute là aussi furent établies les cuisines où furent soignés et nourris les pauvres et les infirmes pendant la misère de 1652 et années suivantes, comme il sera dit ci-après, en parlant des gens de guerre à Étréchy.

Suivant un arrêt du conseil du roi du 15 avril 1695, les biens de la maladrerie d'Étréchy furent réunis à l'Hôtel-Dieu d'Étampes, à charge de satisfaire aux prières, services de fondation et de recevoir les pauvres malades d'Étréchy, à proportion du revenu de la maladrerie, lequel était alors de 100 livres (2).

Un autre hôpital a existé dans la Grande rue non loin de l'église d'après ce qu'a bien voulu nous dire un ancien maire d'Étréchy, mais nous n'avons trouvé ailleurs aucun autre renseignement à ce sujet.

III

LA CHAPELLE DES CORPS-SAINTS

La maladrerie dont nous venons de dire quelques mots était située à droite de la route de Paris en partant d'Étampes, et à 1 kilomètre environ avant Étréchy ; mais il y avait à gauche, à peu près en face, sur les bords d'un petit ruisseau affluent de la Juine (3), la chapelle dite des Corps Saints sur laquelle on n'a également que très peu de documents, car D. Fleureau et de Mont rond ont gardé le silence sur ces deux fiefs.

Ajoutons que ce ruisseau s'appelle encore le Ruisseau des Corps-Saints.

(1) *Coutume d'Étampes*, 1720, in-8, p. 486.

(2) Voir la pièce justificative A.

Menault. *Morigny et son abbaye*, 1867, in-8, p. 206.

(3) Voir la carte de Cassini.

On sait cependant que la chapelle était de fondation royale et à la collation du roi et qu'elle rapportait environ 200 livres à son titulaire. En l'année 1658, Charton, grand pénitencier de Paris, en était chapelain et en 1695 elle était possédée par le sieur François, ès-chevalier (1).

Un miracle a été opéré, dit-on, à l'endroit appelé la Chapelle des Corps-Saints, soit que cette chapelle existât déjà, soit qu'elle ait été érigée à cette occasion.

C'était un jour où l'on faisait la translation des reliques des Corps Saints ou Patrons de la ville d'Étampes dans une nouvelle châsse, à l'église Notre-Dame d'Étampes. Un bûcheron d'Étréchy en travaillant de son métier s'était coupé le pied d'un coup de hache et se sentant défaillir tant par la vivacité de la douleur que par la quantité de sang qu'il perdait, il invoqua les saints dont on transférait ce jour-là les reliques et il fut instantanément guéri.

Nous trouvons la relation de ce miracle dans une notice sur les martyrs Can, Cantien et Cantianille, par l'abbé Bonvoisin, curé de Notre-Dame d'Étampes (1866, in-16), mais il n'y a aucune indication de la date à laquelle il a eu lieu. Nous y lisons que le récit a été puisé dans un vieil auteur. Est-ce dom Hardy ou Pierre Legendre qui ont publié la vie de ces martyrs, l'un en 1610, l'autre en 1650 ? ou bien, est-ce l'un des nombreux auteurs qui ont écrit sur le même sujet dans le courant du XVIII^e siècle ? D'autres plus heureux que nous trouveront sans doute la solution de ce problème.

Les translations des reliques ayant eu lieu dans les années 1282, 1570 et 1620, c'est à l'une de ces trois dates qu'il faut, selon nous, rapporter le fait en question.

Un procès qui eut lieu vers le commencement du XVIII^e siècle nous fournit quelques détails sur la Chapelle des Corps-Saints.

Nous les trouvons dans un Mémoire imprimé, sans aucune indication de date ni de nom d'imprimeur, mais comme il est inséré dans des recueils de factums de la bibliothèque de l'Arsenal remontant la plupart aux dates de 1700 à 1725, nous pensons que celui qui nous occupe est de la même époque.

Dans cette pièce très rare, Jean Lazare Henrion, prêtre, chapelain de la chapelle des Corps-Saints, et en cette qualité seigneur

(1) Menault. Déjà cité, p. 206. Quesvers et Stein, *Pouillé de Sens* 1894, in-4°.

du fief de Bretigny, conteste au marquis de Chalmoisel la possession de ce fief, et comme principale preuve à l'appui il cite le texte d'une pierre tombale adossée à un mur de la chapelle.

Suivant cette inscription, Arnault de Viscaret aurait donné en toute propriété à la chapelle des Corps-Saints la seigneurie, les censives, rentes, revenus et héritages qu'il possédait à Étréchy et aux environs (1).

Nous ne connaissons pas l'issue de ce procès dans lequel le chapelain eut sans doute gain de cause.

Le factum ne donne pas exactement le nom du défendeur qui était probablement Louis de Talaru, marquis de Chalmazel, comte de Chamarande en Hurepoix, fils de François Hubert de Talaru et de Marie d'Ornaison de Chamarande (2). Louis de Talaru marié en 1717 à Catherine d'Harcourt était un proche parent de Clair Gilbert d'Ornaison de Chamarante ou Chamarande, qui donna à la commune de Bonnes le nom de Chamarande, suivant arrêt du parlement de Paris du 5 avril 1686 (2).

Un fragment de pierre tumulaire, trouvé auprès de la chapelle des Corps-Saints il y a quelques années, et paraissant provenir de cet édifice, porte l'inscription suivante :

E. POVR LE SALVT DE LEVRS AMES
LVI ET LEDIT AGEVYN LE
.
IIII SOVS TOVRNOIS A PRENDRE ICELLE SOMME SVR
CHATELOV DVG BOVT AVCT

Cette pierre, qui relate une fondation pieuse d'un sieur Angevin sur une terre sise à Chanteloup, paraît remonter à la fin du XV^e siècle d'après la forme des lettres et le style de l'inscription.

La chapelle des Corps-Saints fut adjugée comme bien national le 22 ventôse an deux, au nommé Favereau, agent national d'Étréchy, moyennant 805 livres (3).

Les objets du culte provenant de cette chapelle furent transportés à Étampes sous la Terreur. D'après la personne notable et digne de foi qui nous fournit ce détail, le fait était relaté dans un registre des délibérations du conseil municipal qui a été lacéré et perdu et

(1) Voir la pièce justificative B.

(2) Moréri. *Dict. hist.* — la Chenaye Desbois. *Dict. de la noblesse.* Art. Talaru.

(3) Arch. de Seine-et-Oise.

qui contenait, dit-on, des choses compromettantes pour les premières années de la gestion du maire Limet, qui remplit ses fonctions depuis la révolution jusqu'en 1832.

La chapelle, qui a été démolie depuis 1791, était à quelques pas de la source du ruisseau, et avec les matériaux provenant de la démolition on construisit une maison sur son emplacement.

IV

LA GRANDE ROUTE D'ÉTRÉCHY

Quelques détails maintenant sur la grande route qui traverse Étréchy.

En 1700, dans l'élection d'Étampes, le roi n'entretenait que le pavé depuis Étampes jusqu'à Étréchy.

Un mémoire de l'intendant de la généralité de Paris à cette époque nous apprend que cette route n'était pas en très bon état.

Ainsi, à la croix de « Vernaze » (sic), entre St-Lazare et les Capucins, il y a 12 toises de pavé à relever. A la porte d'Étréchy, du côté d'Étampes, entre la chapelle St-Nicolas et le moulin de Pierre-Brou, il y a 8 toises de pavé à relever et 8 autres toises, en sortant d'Étréchy, du côté de Paris. Il est nécessaire, dit le Mémoire, de travailler à ces articles, si S. M. passe dans la ville d'Étampes. (1).

A la même époque, d'après le même document, le pont de Vaux, sur la Juine, était en bois et composé de 3 arches. On constate qu'il est en très mauvais état, ce qui fait de la dépense pour son entretien et on dit « qu'il est nécessaire de le construire en pierre, parce que c'est un grand passage pour tous les bestiaux qui viennent du Limousin et du Berry au marché de Sceaux et pour les vins du Gâtinais pour la provision de Paris (2) ».

Le grand passage dont il est question ici n'est autre que le 13^e embranchement de la route de Paris à Étampes dont il est parlé plus loin.

(Sera continué).

L. MARQUIS.

(1) De Boislisle. *Mém. des intendants des généralités* 1881. in-4. Tome 1. p. 736.

(2) De Boislisle... Déjà cité. p. 360.

ÉTRÉCHY

ET LES FIEFS ENVIRONNANTS

IV (*Suite*)

Le chemin du Gâtinais continuait de l'autre côté de la route de Paris et allait à Chartres en longeant les murs du parc du Roussay.

D'après une lettre de Colbert à Ménars, intendant à Orléans, datée du 28 juin 1679, un arrêt du conseil du 21 avril 1671, prescrit aux voituriers qui retourneront à vide à Paris en passant par Étampes, d'y voiturer et décharger deux douzaines de gros pavés ou bordures et deux poinçons de sable... Colbert rappelant les termes de l'arrêt, donne ensuite des détails sur les meilleurs moyens de son exécution (1).

Le 11 juin 1689, de Creil, intendant à Orléans, écrivant au contrôleur général des finances, lui dit qu'un arrêt du 13 mai 1687 ordonne aux voituriers, allant à Paris par la route d'Orléans à Étampes, de consigner 3 liv. chacun avec engagement de charger à leur retour du sable à Étampes et des pavés à Étréchy pour l'entretien de la chaussée. Il ajoute que certains rouliers font une résistance opiniâtre et intentent une action aux commis chargés de recevoir les consignations (2).

Malgré ces mesures indiquées dans les lettres de Colbert, plusieurs arrêts rendus par le conseil d'état, notamment les 11 juillet 1681, 13 février 1683, 10 juin 1684, 13 mai 1697, 17 avril 1717; malgré une ordonnance du roi du 23 mai 1718 et surtout, d'après un autre arrêt du conseil du 19 août 1720, ordonnant que les charretiers refusant les corvées de pavés et de sable seront conduits dans les prisons d'Étampes et condamnés à 500 livres d'amende, il y eut toujours des charretiers, rouliers et voituriers récalcitrants qui se

(1) Lettres de Colbert, publiées par Clément. 1867, in-8. Tome 4, p. 484.

(2) De Boislisle. *Correspondance des contrôleurs gén. des finances*. 1883, in-4°. Tome 1, n° 717.

servaient de toutes sortes de moyens pour éluder les peines portées par les arrêts et ordonnances (1).

Dans une pièce imprimée en 1783, portant bail à Edme Raymond pour l'entretien de la route de Paris à Orléans pendant neuf ans à compter du 1^{er} avril 1781, moyennant 47.300 livres par an, on trouve le renseignement topographique suivant, sur la chapelle qui nous occupe et sur quelques noms géographiques :

« Route de Paris à Etampes, 23^e mille, 1^{er} quart. Pavés et bordures de grès passant devant la chapelle Saint Cantien. A 163 toises, 3 pieds du 23^e mille, 13^e embranchement à gauche de la route, conduisant dans le Gâtinais par Gravelle... (2) »

On indique plus loin les endroits où doivent être pris les matériaux pour l'entretien des chaussées et l'on cite « les grès de St-Martin d'Étréchy, à 1300 toises de distance (3). »

Il est question ici de l'ermitage de St-Martin de la Roche près Fontaine-Livault (4).

Les bestiaux passent aujourd'hui par la voie ferrée; quant aux vins du Gâtinais, ils n'existent plus guère que de souvenir !

On sait que le culte des saints, appelés aussi « martyrs d'Étampes », était très en faveur au moyen âge; s'il avait lieu seulement certains jours de l'année à l'église collégiale Notre-Dame d'Étampes, il semble qu'il n'en était pas de même à Étréchy, où la dévotion à la chapelle des Corps-Saints devait être permanente et à l'usage surtout des pèlerins et des nombreux passagers de la grande route de Paris à Orléans et du Gâtinais à Chartres.

Cela explique, selon nous, pourquoi il y avait autrefois, dans notre contrée, un très grand nombre de personnes dont les prénoms étaient : Can, Cantien, Cancien, Cancian, Cantienne, Cancienne, Cancianne, etc... Ces surnoms fourmillent dans les anciens titres, surtout dans les aveux, dénombrements et actes de foi et hommage du XVI^e siècle (5).

(1) De Lamare, *Traité de la police*, 1730, in fol. Tome IV, pp. 501 et 511.

(2) *Département de Versailles. Inspection d'Etampes. Bail à Edme Raymond... Du 6 février 1781.* — Paris, de l'Imp. royale, 1783, in-8 de 236 pp. avec carte, page 26.

(3) Id., p. 206.

(4) Voir la carte de Cassini.

(5) *Arch. de Seine-et-Oise.* E, 3899 à 3904.

V

LA COMMANDERIE DE CHAUFFOUR ET AUTRES FIEFS

La commanderie de St Jean-de-Latran ou de l'Hôpital ancien, à Paris, se composait de sept membres ou commanderies dont l'une était la maison de Chauffour près d'Étréchy, qui se composait au XV^e siècle d'une habitation près de l'église du lieu, et de 120 arpents de terre avec la haute, moyenne et basse justice, cens, rentes, fiefs et arrière-fiefs (1).

Le Commandeur avait la collation de la cure et de la dîme de tout le territoire de Chauffour, d'une partie de celui d'Étréchy jusqu'à la mare de Bretigny. Cette dîme était d'un grand rapport et formait le principal revenu de la maison.

Elle avait appartenu aux religieux de Morigny qui l'avaient cédée en 1290 aux Hospitaliers de Paris.

Une dame Mahaut de Neuviz avait, en juillet 1303, vendu aux Hospitaliers de Paris tout ce qu'elle possédait dans la châtellenie d'Étampes, en maisons, terres, cens et fiefs qui furent recueillis plus tard par la maison de Chauffour.

Cette commanderie paraît avoir été très riche, car elle possédait des terres et seigneuries importantes, notamment à St-Évrout, Sermaise, Breuillet, Lardy, Villeconin et Bruyères-le-Châtel.

En dépendaient également :

Le fief de Fontaine-Livault qui comprenait le petit ermitage de St-Martin de la Roche ;

La terre et seigneurie de Vaucelas, autrefois Vauceloys, dont dépendait encore au XVII^e siècle celle de Villeconin.

La maison de Chauffour a été détruite au commencement du XVI^e siècle, et ses terres furent affermées à divers particuliers, mais on ignore si elle a appartenu primitivement aux Templiers comme la plupart des maisons de l'ordre de Malte.

En 1525, Georges de Cocheilet était seigneur de Vaucelas, Villeconin, Étréchy en partie et autres lieux. Plus tard, c'est André de Cocheilet, sans doute un de ses descendants, qui possède les mêmes fiefs. En 1654, Elisabeth de l'Aubespine de Vauvineux, sa veuve, est dame des dits lieux qui étaient possédés en 1683 par un sieur Méréault (2).

(1) Mannier. *Les commanderies du grand prieuré de France*, 1872, in-8, p. 43.

(2) Dom Fleureau. *Antiquités d'Étampes*, p. 65.

D'après un manuscrit des Archives du Loiret, Vaucelas a été réuni à la paroisse d'Étréchy en 1685 (1). Un mémoire inédit sur la généralité de Paris en 1740, nous apprend que Vaucelas était une collecte de cette paroisse et qu'elle avait pour décimateurs le prieur et le curé du lieu par moitié.

En 1738, François de la Rochebrochard, chevalier, est qualifié de Grand Croix de l'ordre de Malte, bailli de Morée et commandeur de Saint Jean de Latran et de Chauffour (2). Il est probable qu'il ne résidait pas à sa commanderie, car les chemins qui y conduisaient étaient, dit-on, d'un accès difficile et même impraticables.

Au Roussay, hameau dépendant d'Étréchy, on voit les ruines importantes d'un château qui aurait été construit par les Templiers, selon quelques dictionnaires géographiques, mais aucun document ne justifie cette assertion.

Quoi qu'il en soit, la grande et belle ferme du Roussay a conservé l'aspect d'un véritable château fort. Il y a encore des fossés larges et profonds de 6 à 8 mètres, de hautes murailles et on devine des tourelles sous le lierre qui a tout envahi. On entre dans la ferme en passant sur un pont et on arrive à un grand corps-de-logis long de 20 mètres, large de 10, établi sur trois séries de caves superposées et contenant une grande salle ajourée d'une porte renaissance. Les fenêtres ont été mutilées, mais on remarque encore les grandes cheminées, les encadrements sculptés des larges portes et une partie de l'ancien carrelage.

En 1558, d'après le Procès-verbal de rédaction de la coutume d'Étampes, Jacques de Paviot, écuyer, est seigneur du Roussay et de Boissy-le-Sec.

C'est au Roussay, le 18 avril 1584, que le médecin Malmedy se coupa la gorge en désespoir des grandes dettes dont il était accablé (3).

Un seigneur du Roussay, probablement Guillaume Fournier, écuyer de Henry IV, n'est pas étranger à une découverte intéressante qui eut lieu en avril 1628 dans la chapelle de St Julien et de St Phalier, ancienne abbaye de religieuses située près d'Étréchy,

(1) Archives du Loiret. A, 1237.

(2) Archives du Loiret. A, 1668 et 1195.

(3) *Mémoires de Pierre de l'Estoile*. Coll. Petitot. T. 1, p. 274.

qui a été fondée, dit-on, par la reine Brunehaut. Ce seigneur faisait restaurer la chapelle, lorsque les ouvriers découvrirent un coffret de plomb ou reliquaire que l'on ouvrit avec tout le cérémonial usité. Il contenait notamment des reliques de St Christophe et une inscription très ancienne. Le tout fut transporté à l'abbaye de Morigny, dit Dom Fleureau, et déposé dans la sacristie par les soins des religieux.

En 1683, Jean de Beauchar, seigneur de Champigny et d'Étréchy en partie, était aussi seigneur du Roussay, où il avait justice moyenne et basse à cause de Madeleine Houël, son épouse (1).

En 1688, le comte d'Ornaison de Chamarande acheta la terre du Roussay, dans l'intérieur de laquelle il y avait une chapelle et des messes fondées, et obtint de l'archevêque de Sens que les offices fussent célébrés dans la chapelle du château de Chamarande (2). On montre encore aujourd'hui l'emplacement de l'ancienne chapelle du Roussay.

En 1740, le *Roussay* ou *Roussel* était une mairie relevant du marquis de Talaru (3).

La ferme du Roussay, ses bâtiments, 380 arpents de bois taillis et terres labourables, dépendant de l'abbaye de Morigny, furent vendus comme biens nationaux le 23 mars 1791, au nommé Bournisien (de Paris), moyennant la somme de 120.500 livres (4).

Le moulin de Pierre-Brou situé près d'Étréchy, sur la Juine, est assez ancien. Une pièce imprimée vers 1764 nous apprend que ce moulin existait au commencement du XVII^e siècle.

Nicolas Lamoureux en était meunier, lorsque le 24 juillet 1745, l'une de ses voitures chargée de 15 sacs de blé fut saisie, rue de l'Étape à Étampes, où elle venait d'être chargée en l'hôtellerie des Bons-Enfants, par Pierre Sureau, huissier royal à Étampes, sur l'ordre des princes héritiers du duché d'Étampes, et en vertu d'une ordonnance du lieutenant général de la dite ville du 15 juillet précédent, défendant aux meuniers de chasser et enlever les grains, tant du marché que des maisons particulières, s'ils n'ont payé un abonnement.

L'affaire traîna beaucoup en longueur, car Lamoureux présenta

(1) Dom Fleureau, p. 48.

(2) Lebeuf. *Histoire du diocèse de Paris*, 1^{re} édit. T. XI, p. 1.

(3) *Mém. manuscrit de l'Intendant Hérault*, déjà cité.

(4) Archives de Seine-et-Oise.

requêtes sur requêtes, faisant appel devant le parlement. Dans l'une d'elles, du 16 mars 1752, il déclare que « depuis cent ans et plus les meuniers de Pierre-Brou, ses prédécesseurs, ni lui-même, n'ont payé aucuns droits d'abonnage ni autres droits aux seigneurs d'Étampes, ni aux receveurs de leurs domaines... »

Malgré cela, la cour confirma l'ordonnance de saisie par arrêt du 31 janvier 1763 (1).

VI

LES GENS DE GUERRE A ETRECHY

Nous avons cité précédemment un acte du roi Louis-le-Gros daté de 1120 concernant l'église d'Étréchy. Il en existe un semblable de Louis VII, de 1145, et quelques autres peu importants de ce roi concernant Étréchy (2). On trouve également dans le Cartulaire de Longpont, publié en 1879, quelques documents remontant au commencement du XII^e siècle et concernant des fondations pieuses, mais ils n'offrent qu'un intérêt secondaire, et il faut franchir plus de deux siècles pour avoir quelque chose de saillant à noter.

Au XIV^e siècle, pendant la guerre de Cent ans, nous trouvons un capitaine français, Regnault de Goillons, fait prisonnier à Étréchy par les Anglais ; ce fait est ainsi raconté dans une ancienne chronique normande :

« Vers l'année 1359, un capitaine de Paris nommé Regnault de Goillons combattit les Anglais en Beauce près d'une ville que l'on appelle Estréchi. Les Anglais étaient environ onze cents combattants et les Français étaient en bien plus grand nombre. Beaucoup de ces derniers se débandèrent et s'enfuirent et malgré la bravoure de ceux qui étaient restés fidèles, la plupart furent tués ou faits prisonniers car les Anglais gagnèrent cette journée où fut pris également le capitaine Regnault. » (3)

Au XV^e siècle, on peut relater plusieurs passages de rois de France à Étréchy.

(1) *Arrêt de la cour de parlement concernant la quête et chasse des grains dans la ville et ressort d'Étampes*. Du 31 janvier 1763. (Paris, s. d.) in-4° de 16 pp.

(2) Luchaire. *Étude sur les actes de Louis VII*. 1885, in-fol. p. 130.

(3) A. Molinier. *Chronique normande du XIV^e siècle*. Dans le Recueil de la Société de l'histoire de France.

Charles VII a daté de cette localité, en septembre 1436, des Lettres pour les privilèges des habitants d'Orléans (1).

Six ordonnances du roi Louis XI sont également datées d'Étréchy en septembre 1461 (2).

En avril 1465, un seigneur, résidant à Étréchy, nommé Pierre Paviot, maître d'hôtel de Charles duc de Berry, semble avoir joué dans la contrée un rôle de pacificateur lors de la guerre du Bien public. Il servit en effet de négociateur entre le roi et le duc de Berry, et entre Charles de Melun et Christophe de Bailleul, ainsi qu'il résulte des lettres de Charles de Melun à Paviot et des entrevues qui eurent lieu chez ce dernier à Étréchy (3).

Pierre Paviot était, croyons-nous, le second mari de Jacqueline de Dicy (4), fille du capitaine de Corbeil Jean, dit Moreau de Dicy. Il habitait Étréchy, selon un registre conservé aux Archives nationales et peut-être le château du Roussay, car Jacques de Paviot, qui était sans doute un de ses descendants, est qualifié seigneur du Roussay, comme nous l'avons déjà dit (5).

Est-ce au Roussay que Louis XI séjourna en septembre 1461 ; est-ce là qu'il établit sa résidence quand il s'arrêta à Étréchy le 14 juillet 1465 et le 27 novembre 1468 ? (6) Ce qui est certain, c'est que la présence du roi à Étréchy en 1465 s'explique par celle des gens de guerre dans la contrée après la bataille de Montlhéry. On constate en effet la présence dans la forêt de Torfou, voisine d'Étréchy, de Louis de Luxembourg, comte de Saint-Pol qui, accompagné de quarante hommes d'armes, rejoignait l'armée des princes dans la ville d'Étampes (7).

En 1892, lors des fouilles pratiquées pour la construction d'un calorifère, dans la belle crypte de l'église d'Étréchy, on trouva parmi des ossements les monnaies et objets suivants : deux grands

(1) Blanchard. *Compilation chronolog.* 1715, in-fol. T. 1, p. 251.

D'Aubais. *Pièces fugitives.* 1759, T. 1, p. 94.

(2) Pardessus. *Ordonn. des rois de France.* T. XV, pp. 102 à 118.

(3) Champollion-Figeac. *Docum. historiques, extraits des bibliothèques.* T. 2, p. 194.

(4) Elle avait épousé en premières noces Mathurin de Douzonville.

(5) Anselme. *Histoire généalogique.* T. 8, p. 471.

(6) Thoison. *Les séjours des rois de France dans le Gâtinais.* 1888, in-8. p. 32. Cet ouvrage ne parle pas du passage de Charles VII à Étréchy.

(7) *Mémoires de Commines.* Liv. 1, chap. 3.

blancs à la couronne, de Charles VI; un grand blanc de Henri VI, roi d'Angleterre, frappé à Rouen, et un poids tournois en plomb, avec fleur de lis pesant environ 220 grammes (1).

Ces objets, enfouis sans doute à une époque de troubles, attestent selon nous le passage des gens de guerre à Étréchy en 1465.

Deux siècles après, le 23 avril 1652, l'armée des Princes ayant occupé la ville d'Étampes par surprise, Turenne résolut d'en entreprendre le siège.

Parti de Chastres (plus tard Arpajon), il arrivait à Étampes avec son armée en passant par Villeconin et Boissy-le-Sec; profitant d'une revue que l'ennemi faisait en l'honneur de Mademoiselle (de Montpensier), il le surprend et le taille en pièces dans le faubourg Saint-Martin, tuant plus de six cents hommes et faisant plus de deux mille prisonniers (2).

L'armée du roi reprit ensuite la route de Paris, campa aux environs d'Étréchy et deux jours après elle arrivait à Palaiseau. Elle devait du reste revenir bientôt faire le siège d'Étampes, car le 26 mai, à la nouvelle que Turenne s'approchait d'Étréchy, le comte de Tavannes, enfermé à Étampes, se fortifiait à outrance, abattant les murs et les édifices et incendiant les maisons.

Du 27 mai au 5 juin, il y eut des escarmouches où beaucoup furent tués ou blessés de part et d'autre (3).

Mais arrivons à un combat plus meurtrier rapporté par une Mazarinade dont nous donnons un extrait :

« Le sixième de ce mois (Juin 1652) jour de la petite feste-Dieu, les troupes qui sont dans cette ville (d'Étampes), firent une sortie par la porte d'Orléans avec 200 chevaux... pour charger les troupes Mazarines commandées par le maréchal de Turenne qu'elles repoussèrent hors de leurs retranchements et lignes, dans lesquelles il demeura bien deux cent cinquante des leurs tant tuez que blessez, entre lesquels il y en eust plusieurs de qualité... De laquelle sortie les ennemis n'ayant pu avoir leur revanche comme les autres précédentes, ils demeurèrent tellement rebutez qu'ils commencèrent à se retirer de leurs retranchements le lendemain 7 de ce mois sur le midy et à faire défiler leur infanterie et charger leur bagage pour s'acheminer vers le village d'Estréchy, où ils furent poursuivis par notre cavalerie; ils peuvent avoir perdu dans l'attaque de la ville d'Estampes trois mille hommes

(1) Ces renseignements sont dus à l'obligeance de M. le Dr Duhamel.

(2) Dom Fleureau, p. 270.

Lettre du roy envoyée à Mgr le Mal de l'Hopital sur ce qui s'est passé entre les deux armées aux environs d'Estampes. Paris, 1652, in-4° de 8 pp.

(3) Dom Fleureau, p. 273 à 279.

et plus, particulièrement plusieurs personnes de condition, beaucoup de bagages, munitions de guerre, bombes, mortiers, grenades, poudre, mèches, et quantité d'armes qui sont demeurées en ceste ville, les advenues d'icelle estant pleines des fosses de leurs morts... (1) »

D'après Dom Fleureau, « les assiégés pensant qu'on levait le siège envoyèrent partout de l'infanterie pour escarmoucher, mais Turenne avait mis son armée en si bon ordre qu'il fut impossible de lui nuire, si ce n'est que l'on fit quelques prisonniers sur l'arrière-garde. Cette armée campa à Estréchy et passa le lendemain la rivière d'Estampes ». (2)

La levée du siège d'Étampes est racontée différemment et d'une façon plus explicite dans une autre Mazarinade; nous y lisons en effet ce qui suit :

« ... Le vendredi 7 juin, Turenne fit travailler à la levée de ce siège et sur les quatre heures après midy il fit retirer la plupart de ses canons et munitions de guerre... Cela fait, la retraite fut sonnée par ses ordres aux quartiers du camp. ..

L'infanterie commença à marcher vers Estréchy,... la cavalerie ensuite...

... Cette armée n'estoit plus que de sept à huit mille hommes, de douze mille qu'elle estoit lorsqu'ils firent les approches de la ville...

... Mais ceux d'Estampes qui les voyaient décamper ne manquèrent pas de s'ap-prester pour sortir.

Pour cet effet, le comte de Tavannes fit mettre en estat toute la cavalerie avec les régimens de Languedoc, de Valois et trois autres qui faisoient près de quatre mille hommes, lesquels sortis, allèrent contre les ennemis et les chargèrent de telle sorte en queue, qu'ils en tuèrent plus de trois cents, les poursuivant jusques à Estrechy, l'espée aux reins. » (3)

Après avoir campé à Étréchy et traversé la Juine, l'armée de Turenne alla à Itteville près de la Ferté-Alais; elle se porta ensuite à Villeneuve-St-Georges à la rencontre des troupes du duc de Lorraine. La ville d'Étampes ne fut débarrassée de l'armée des princes que le 23 juin, ceux-ci craignant la rencontre des troupes royales (4). Les environs d'Étampes eurent tellement à souffrir des effets de la guerre que la mortalité fut effrayante. Il en était de même, du

(1) *Lettre envoyée à M. le duc de Beaufort sur la levée du siège de la ville d'Estampes... ensemble la marche de l'armée Mazarine vers le village d'Estréchy.* Paris, 1652, in-4° de 7 pp.

(2) Dom Fleureau, p. 279.

(3) *La levée du siège de la ville d'Estampes par le mareschal de Turenne avec la deffaitte de son arrière-garde poursuivie jusques à Estréchy,...* 1652, in-4° de 6 pp.

(4) Dom Fleureau, p. 281.

reste, dans tout le Hurepoix, ainsi que dans la Brie, la Bourgogne, la Picardie et la Champagne.

« Les villages de Châtres, Linas, etc, sont déserts, et il faut faire ce qu'on fait dans les quarante lieues de pays de St-Quentin à Sedan, dans ces quartiers où l'on n'entend parler que de meurtres, pillages, voleries, violences et sacrilèges. A Etréchy, les vivants sont mêlés avec les morts et le pays en est rempli » (1).

On vit alors saint Vincent de Paul apporter ses précieuses consolations et ses secours dans les localités les plus éprouvées, amener les filles et les pères de la Mission et des serviteurs appelés *aéreux* (2) pour les seconder. Beaucoup de ces personnes charitables succombèrent à la tâche. En octobre 1652, l'un des missionnaires qui s'occupait des secours spirituels et temporels, ainsi que de la sépulture des cadavres corrompus, alla à Etréchy, en enterrer douze qui infectaient le pays, après quoi il tomba malade et mourut (3).

Pour les malades et les pauvres on avait établi à Étampes deux cuisines; quatre autres à Etréchy, Villeconin, Guillerval et Saint-Arnoult. Des stations passagères de secours avaient été établies dans beaucoup de localités voisines, notamment à Boissy-le-Sec, Guillerval, Morigny, Champigny et Brières. Seule, la mort de saint Vincent de Paul, arrivée le 27 septembre 1660, mit un arrêt dans le zèle déployé presque partout en France pour les œuvres charitables qu'il avait fondées (4).

La cuisine établie à Etréchy en 1652 était sans doute installée dans la maladrerie Saint-Nicolas ou dans l'Hôtel-Dieu d'Etréchy. Nous n'avons trouvé sur cette maladrerie qu'un seul document constatant sa suppression et sa réunion à l'Hôtel-Dieu d'Étampes en juin 1699 (5).

La réunion à l'Hôtel-Dieu d'Étampes des autres établissements hospitaliers d'Étampes et d'Etréchy faisait partie d'une mesure générale pour toute la France.

(1) Feillet. *La misère au temps de la Fronde et St Vincent de Paul*, 4^e édit., 1868, in-8, p. 411.

(2) Parce qu'ils purifiaient l'air en enterrant les morts.

(3) Feillet. Ouvrage cité, p. 413. — Collet. *Vie de St Vincent de Paul*. — *Recueil des relations par les Missionnaires*. 1655, in-4^o.

(4) Feillet, id. p. 414, 446, 518. — *Magasin charitable*, Janvier 1653.

(5) Voir la pièce justificative C. — M. Mannier, qui a publié dans la *Revue nobiliaire de 1879* un travail important sur les réunions des hôpitaux, ne semble pas avoir eu connaissance de la réunion de l'Hôtel-Dieu d'Etréchy.

En 1700, la ville d'Étréchy était désignée pour le logement d'une demi-compagnie de cavalerie (1).

En mars 1789, lors de la réunion de l'assemblée générale des trois états du bailliage d'Étampes dans l'église Sainte-Croix, on voit comparaître comme députés :

Dans l'ordre du clergé, l'abbé Le Doux, curé d'Étréchy ;

Dans l'ordre de la noblesse, César Marie de Chalmazel, marquis de Talaru, seigneur de Chamarande, Étréchy, Vaucelas, Mauchamp, représenté par Louis Nicolas de Bois Guyon, son procureur ;

Et dans l'ordre du Tiers-Etat, Pierre Louis Choiseau et Marie Pierre Choiseau, père et fils, anciens maîtres de poste et cultivateurs, bourgeois d'Étréchy, députés de cette paroisse ; Louis Gilbon et Charles Simonneau, cultivateurs et députés de la communauté des habitants de Vaucelas (2).

Que dire d'Étréchy sous la Terreur ? Son histoire est un peu celle de la plupart des autres petites villes.

En 1793, la municipalité de cette commune, qu'on appelait alors *Étréchy-la-Montagne*, félicite la Convention et envoie à plusieurs reprises des députés à Paris pour assister aux séances de cette assemblée. L'abbé Ledoux, curé d'Étréchy, brûle ses lettres de prêtrise, poussé sans doute à cette extrémité par le terroriste Couturier qui était en mission dans les environs d'Étampes (3).

A cette époque néfaste, on avait sans doute caché les vases sacrés et les objets du culte provenant des édifices religieux, car vers l'année 1865, on a retrouvé à une certaine profondeur au-dessous du sol, près de la chapelle des Corps-Saints, un ciboire en vermeil très bas et qui, par son style, appartiendrait peut-être à l'époque mérovingienne. Par malheur, ce précieux vase a été échangé contre un autre moderne.

Deux ouvrages, écrits il y a environ un siècle, citent la localité qui nous occupe.

Dans *Jeanne Royez ou la Bonne Mère*, où l'auteur anonyme (4) a

(1) Boislisle. *Mém. des Intend. des généralités*, 1881, in-4°. T. 1, p. 167.

(2) Maxime Legrand et Léon Marquis. *Les Trois Etats du Bailliage d'Étampes*. 1892, in-8 pp. 175, 251 et 195.

Les cahiers des Paroisses, 1896, in-8, pp. 263 et 269.

(3) *Procès-verbaux de la Convention*. T. 4, p. 263 ; T. 16, p. 202 ; T. 25, p. 224 ; T. 40, p. 95 ; T. 42, p. 276.

(4) François Marlin, connu sous le nom anagrammatique de Milran.

écrit en 1794 l'histoire de sa mère et raconté ses voyages en France, on lit qu'il a passé par Étampes en venant de Toury et d'Orléans et qu'il a été hébergé généreusement à Étréchy et à Saint-Mard (Chalo-Saint-Mard). (1)

« Voilà Etréchy, c'est un village pour moi d'un souvenir hospitalier, j'en parlerai ailleurs » (2), s'écrie le même anonyme dans les *Voyages d'un Français*. (3)

Nous avons dit que cette localité s'appelait autrefois *Étrechy-le-Larron*.

D'après Dom Morin, historien du Gâtinais, elle était ainsi nommée parce que ses auberges et hôtelleries étaient remplies de filous et de joueurs qui dévalisaient les passants, de connivence avec les hôteliers (4).

S'il faut en croire l'abbé Lebeuf, historien du diocèse de Paris, la vallée de Torfou et la ville d'Étréchy étaient tristement célèbres du temps de la maréchale de Bassompierre (XVII^e siècle), par les meurtres et les vols de deux de ses gardes-chasse. Ces serviteurs indignes s'embusquaient sous une roche pour dévaliser et égorger les voyageurs. Ils s'affublaient d'habits de différents ordres et de livrées les plus distinguées, changeant de forme et de figure plusieurs fois par jour. Mais ils finirent par être découverts et arrêtés, puis traduits en justice et condamnés au dernier supplice.

D'après une ancienne pièce imprimée devenue rare, dont le titre nous échappe et qui doit être réimprimée, un seigneur de Bois-Morand, passant à cheval sur la route de Paris, aurait été attaqué par des bandits, mais n'ayant pas eu le temps d'accomplir leur forfait par suite de l'arrivée fortuite d'autres passants, ils éventrèrent le cheval, puis cachèrent dans son abdomen, débarrassé des entrailles, Bois-Morand qui n'était que blessé ; après quoi ils recousirent le ventre de l'animal. Le cavalier, dit le narrateur, dut son salut à cette circonstance singulière, sinon invraisemblable, qu'il respirait par les fondements du cheval.

Étréchy ne mérite plus son ancienne épithète, c'est aujourd'hui

(1) *Jeanne Royez*,. Paris, Le Normand, 1814, 4 vol. in-12. T. 2. p. 231.

(2) Voir *Jeanne Royez*.

(3) *Voyages d'un Français de 1775 à 1807*. Paris, Guillaume, 1817, 4 vol. in-8 T. 1, p. 275.

Quérard. *Supercherries litt.* Art. Jeanne Royez.

(4) Dom Morin. *Histoire du Gâtinais*, p. 479.

une localité paisible où quelques bourgeois d'Étampes vont établir leur résidence.

Louis-Isidore Foye, né à Étampes le 24 janvier 1779, sous-préfet d'Étampes en 1830 et député de cette ville de 1834 à 1837, mourut à Étréchy vers 1853.

Le Dr Alexandre Bouret, né à Saclas, exerçait la médecine à Étréchy vers 1841 et mourut au même lieu en 1872. Bien connu par ses opinions avancées, il publia en 1851 une plaquette intitulée : *Quarante jours de cellule*, où il raconte sa vie, son incarcération en 1851 pour raisons politiques, le revirement dans ses idées, et sa conversion par l'abbé Brossard, vicaire de Saint-Basile d'Étampes.

Les habitants d'Étréchy se livrent à l'exploitation de pavés de grès, au commerce des chevaux, à l'agriculture et à la fabrication des meules de moulins; mais cette dernière industrie a beaucoup souffert depuis la transformation des usines et l'adoption presque générale des cylindres, qui font, dit-on, de meilleure farine.

Des fabriques d'un tout autre genre se sont quelquefois substituées aux moulins comme cela a eu lieu pour le moulin de Vaux, près d'Étréchy, qui est transformé en manufacture de bijouterie et d'articles pour bicyclettes.

Nous nous arrêtons à cette chronique trop contemporaine. Nous voulions nous borner à noter quelques faits et quelques personnages peu connus. Heureux si, entraîné par nos recherches, nous avons réussi en même temps à faire revivre certains monuments oubliés ou disparus et à mentionner certains détails qui paraissent avoir été inconnus de nos anciens historiens.

L. MARQUIS.

